



CHAMPIONNAT de FRANCE 2010

Division EXCELLENCE - QUADRETTE SPORT d'ENTREPRISE

Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

Ce Championnat de FRANCE du Sport d'Entreprise se dispute en QUADRETTE.

Il est ouvert à tous les licencié(e)s titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport d'Entreprise (nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou de conjoints ne devra pas excéder 50% de l'équipe sur la piste.

Il se déroule en 2 phases :

- o **Phase régionale** **23 et/ou 24 janvier 2010**
- o **Phase nationale** les **12, 13 et 14 mars 2010** / 64 équipes
à **THIAIS**

Ce championnat décerne un titre national de CHAMPION de FRANCE

Art. 2 - LES EQUIPES ET LES REMPLACEMENTS

De la phase régionale à la phase européenne, chaque équipe ne peut utiliser plus de 6 joueur(se)s, **avec un maximum de 5 joueur(se)s par phase.**

Sont comptés dans les 6 joueur(se)s :

- les 4 joueur(se)s inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas
- aucun joueur(se) ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases
- le remplacement d'un joueur(se) en cours de rencontre, n'est autorisé qu'à l'issue de chaque partie, sous réserve que ce dernier remplisse les mêmes conditions prévues au présent règlement
- le joueur(se) remplacé peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions

Aucun joueur(se) faisant partie d'une équipe qualifiée en phase nationale et n'ayant joué ne serait-ce qu'une seule partie en phase régionale, ne peut prétendre à jouer au sein d'une autre équipe qualifiée, de la même entreprise (ou société).

Art. 3 - PHASES REGIONALES

A - Déroulement et Titre décerné

- L'organisation de chacune des phases est assurée par le Comité Sportif Régional Bowling et son délégué Sport d'Entreprise
- Chaque équipe dispute 2 séries non consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- Le titre de Champion de Région est attribué à la meilleure quadrette à l'issue des 8 parties, dans la mesure où **4 équipes minimum** sont engagées dans chaque région
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend

B - Date Limite d'Inscription (impérative)

- La date limite des inscriptions à la compétition est fixée par chaque ligue régionale

Art. 4 - PHASE NATIONALE

Elle est organisée par le Comité National Bowling.

A - Qualification

- Elle est réservée aux 64 équipes qualifiées de la façon suivante :
 - les équipes Championne de Région
 - les équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales
 - l'équipe VAINQUEUR du Championnat de PROMOTION Nationale

B - Déroulement et Titre décerné

- Chaque équipe dispute les éliminatoires en jouant 2 séries non consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
 - Les **16** meilleures quadrettes seront retenues pour disputer la finale en jouant 2 séries de 3 parties supplémentaires
- Le titre national est attribué à l'issue des 14 parties cumulées
- Une récompense est attribuée aux meilleurs individuel et individuelle sur le total quilles des 14 parties cumulées

Art. 5 - ENGAGEMENTS

A - Bulletin (édité par le Département Sport d'Entreprise du CN Bowling)

- Le capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition
- Il est accompagné d'un chèque de **60,00 Euros** par équipe et doit parvenir au Comité Sportif Régional par l'intermédiaire du délégué Sport d'Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
- Il comportera 4 noms, ainsi que celui du remplaçant éventuel
- L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

C - Frais

- Le montant des parties en phase régionale est à la charge de chaque équipe
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CN Bowling
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

Art. 6 - FORFAIT, REPECHAGE ET DISQUALIFICATION

- o Les équipes qualifiées pour la phase nationale, sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au plus tard le **15 février 2010**, auprès du responsable de la compétition
- o En cas de forfait, c'est le CN Bowling qui procèdera au remplacement de l'équipe absente, par la première équipe éliminée de la région administrative, ou de la région sportive concernée
- o En cas de non respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe.

Art. 7 - CONTROLE

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.
Le CN Bowling se réserve le droit de toute modification au présent règlement et au bon déroulement de la compétition.

Art. 8 - PHASE EUROPEENNE

Elle est organisée par le BOWLING EUROPEEN CORPORATIF.

A - Date et Lieu

- Championnat d'EUROPE
- **du 12 au 15 mai 2010 à HELSINKI en FINLANDE**

B - Qualification

- Elle est réservée aux **8** équipes qualifiées de la façon suivante :
 - l'équipe Championne de FRANCE **2010**
 - les 2 autres équipes du Podium
 - les **5** meilleures équipes suivantes
- Elles se présenteront dans la même formation ayant évolué durant la saison en cours du Championnat de FRANCE, avec un maximum de 5 joueur(se)s

C - Déroulement et Titre décerné

- Eliminatoire : 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives
 ou 2 séries de 4 parties chacune, non consécutives
- Demi-Finale : 1 série de 3 ou 4 parties
- Finale : 1 série de 3 ou 4 parties
- Le titre européen est attribué à l'issue des 14, 15, 16 ou 17 parties cumulées

D - Frais

- Le montant des engagements de chaque équipe, est pris en charge par le CN Bowling

- Les dépenses d'hébergement de l'équipe Championne de FRANCE sont prises en charge par le CN Bowling
- Une indemnité de déplacement sera allouée à chacune des 8 équipes qualifiées, en fonction de son classement en finale nationale

E - Remarque

Les conjoint(e)s (certificat de mariage obligatoire), ainsi que les enfants à charge des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire), sont autorisés à participer au Championnat d'Europe Sport d'Entreprise, sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul élément par équipe.